

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1203 – 15/11/2024

Descriptif

Objet	:	Passage inférieur de la gare CFF de Satigny (phases SIA 31 à 53)												
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres												
Type de procédure	:	Ouverte												
Mandat	:	Ingénieur civil												
Honoraires	:	<p>Selon l'étude de faisabilité du 25 juin 2024, le coût de l'ouvrage (y compris honoraires) selon la variante C2 est estimé à CHF 4'184'427 HT (+/- 30 %) se répartissant comme suit : CHF 2'910'124 HT pour le passage inférieur et l'accès sud (commune de Satigny) ; CHF 1'274'303 HT pour l'accès nord (CFF Immobilier). Le coût des travaux donnant droit aux honoraires est estimé à CHF 2'145'356 HT pour le passage inférieur et l'accès sud et à CHF 940'486 HT pour l'accès nord. Le montant des honoraires est estimé à CHF 429'071 HT pour le passage inférieur et l'accès sud et à CHF 188'097 HT pour l'accès nord, représentant 20 % du coût des travaux (hors divers et imprévus).</p> <p>Le coût de l'ouvrage (y compris honoraires) selon la variante C2 optimisée n'est pas indiqué. Toutefois, selon l'étude de faisabilité du 1^{er} novembre 2024, le coût des travaux donnant droit aux honoraires est estimé à CHF 2'110'147 HT (risques non compris) pour le passage inférieur et l'accès sud. Le coût des travaux donnant droit aux honoraires pour l'accès nord n'est pas indiqué mais le coût de l'ouvrage (y compris honoraires ?) est estimé à CHF 870'000 TTC (risques compris).</p>												
N° de publication sur simap.ch	:	6076												
Date de publication sur simap.ch	:	2 novembre 2024												
Délai de rendu	:	19 décembre 2024 à 12h00												
Adjudicateur	:	Commune de Satigny, Service aménagement, infrastructures et bâtiments, Rampe de Choully 17, 1242 Satigny												
Organisateur	:	WSP Ingénieurs Conseils SA, Avenue de Cour 61, 1001 Lausanne, M. Mauro Pascale												
Communauté de soumissionnaires	:	Admise												
Sous-traitance	:	Admise sous conditions (voir document K2)												
Critères d'adjudication	:	<table><tr><td>Qualité technique de l'offre</td><td>40 %</td></tr><tr><td>Organisation pour l'exécution du marché</td><td>35 %</td></tr><tr><td>Prix</td><td>20 %</td></tr><tr><td>– Prix</td><td>10 %</td></tr><tr><td>– Nombre d'heures</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Développement durable</td><td>5 %</td></tr></table>	Qualité technique de l'offre	40 %	Organisation pour l'exécution du marché	35 %	Prix	20 %	– Prix	10 %	– Nombre d'heures	10 %	Développement durable	5 %
Qualité technique de l'offre	40 %													
Organisation pour l'exécution du marché	35 %													
Prix	20 %													
– Prix	10 %													
– Nombre d'heures	10 %													
Développement durable	5 %													
Notation du prix	:	Méthode T1,5												
Notation du temps	:	Méthode T4												
Comité d'évaluation	:	M. Philippe Viala, directeur OU, DPEP M. Jan Bega, chef de projet (Pôle Satigny), DPEP M. Simon Cally, chef de service Environnement, SE, commune de Satigny M. Stefano De Giorgi, chef de service Aménagement												

Infrastructures Mobilité, SAIB, commune de Satigny
M. Alexandre Boireau, chef de Projet Général, CFF Immobilier – Développement
M. Marcel Boillat, spécialiste CFF Infrastructure, expert sans droit de vote
M. Ifra Tagourla, WSP Ingénieurs Conseils SA, chef de projet, expert sans droit de vote

Suppléants

M. Adrien Dallagnol, AMO, CFF Immobilier, Transphère
Mme Séverine Hennequin, cheffe de projet, DPEP

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de l'appel d'offres : Dossier d'appel d'offres correspondant à l'annexe K2 du Guide romand pour les marchés publics

Remarques sur l'appel d'offres : Le projet se divise en trois parties : passage inférieur, accès sud et accès nord. La commune de Satigny est en charge du passage inférieur et de l'accès sud tandis que CFF Immobilier est en charge de l'accès nord. Le mandat faisant l'objet du présent appel d'offres concerne principalement le passage inférieur et l'accès sud. Il est cependant demandé aux soumissionnaires de chiffrer les prestations relatives à l'accès nord dans le cadre d'un marché en option. Il est en outre demandé aux soumissionnaires de chiffrer les prestations de base et les prestations en option selon deux variantes (C2 et C2 optimisée).

Selon le document K2, « l'adjudicateur se réserve la possibilité d'évaluer, noter et adjudger soit la solution C2 soit la variante C2 optimisée ». Pour la CCAO, le choix d'une variante entre la remise des offres et l'adjudication est problématique du point de vue de l'éthique de la passation des marchés publics. En effet, il est à craindre que le travail de chiffrage des différentes variantes de projet effectué gratuitement par les soumissionnaires en concurrence soit utilisé non pas uniquement en vue de l'attribution du marché mais en outre comme outil d'aide à la décision dans le cadre du choix d'une variante de projet. Un tel mode opératoire contraindrait les soumissionnaires à offrir une prestation d'aide à la décision gratuitement pour pouvoir participer à la mise en concurrence du marché. Il s'agirait d'un détournement inadmissible de la procédure de l'appel d'offres pour obtenir des prestations d'aide à la décision gratuitement. La CCAO dénonce ce mode opératoire et le sanctionnera systématiquement à l'avenir. Dans le cadre du présent appel d'offres, la CCAO appelle l'adjudicateur à ne pas exploiter l'analyse des offres pour fonder sa décision et à évaluer toutes les offres remises de manière équitable.

Le critère du prix est évalué selon la méthode 1,5, ce qui contrevient en principe aux recommandations de la CCMP. Étant donné la faible pondération du critère du prix, la CCAO tolère toutefois cette dérogation à la règle.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur